

Infos mairie / p.1

- Voeux
- N° d'urgence
- Vaccination

Infos mairie / p.2

- Entretien de la végétation
- Equipements hivernage
- Déneigement
- Exonération abonnement eau

Infos mairie / p.3

- Travaux
- Violences faites aux femmes

Infos mairie / p.4

- Grippe aviaire
- Urbanisme
- CCAS

Enfance/Jeunesse/ p.5

- Inscription école
- Recensement militaire
- Centre de loisirs

Associations / p. 6 / 7

- AFR
- APE
- Le Paradoxe des simples
- Swing it !

Vie reveloise / p.7

- Tiers lieu
- Divagation animaux

Divers / p.8

- Poème habitant
- Agenda
- Memento

Numéro d'urgence mairie :

En cas d'urgence (incendie, alertes météo, accident, événement sur voirie...) vous pouvez appeler le **06.85.91.43.00**.

L'élú d'astreinte se chargera de traiter votre demande.

Nous venons de vivre une année 2020 particulière, difficile et éprouvante qui restera gravée dans nos mémoires. Nous avons dû nous adapter en permanence et modifier nos comportements ; nous avons dû réduire au maximum les contacts, annuler de nombreux événements fédérateurs pour notre commune... Je tiens d'ailleurs à remercier les agents communaux, les enseignants de notre école, nos commerçants, les bénévoles de la bibliothèque et des associations qui ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et qui ont été force de proposition afin de gérer au mieux cette crise sanitaire.

En ce début d'année, je ne pourrai malheureusement pas vous recevoir en mairie avec l'équipe municipale. Nous vous présentons tous nos vœux pour cette année qui commence. Nous espérons pouvoir reprendre au plus vite une vie « normale ». Bien que nous ayons commencé notre mandat dans des conditions atypiques, nous restons motivés et travaillons pour mener à bien les projets engagés, comme la rénovation thermique de l'école maternelle, le projet Freydières et le projet Tiers lieu. Nous continuons également à assurer une gestion optimum de notre commune en relation étroite avec la Communauté de Communes du Grésivaudan, l'Espace Belledonne, le Département et tous nos partenaires. Au plaisir de vous revoir très prochainement.

Bonne année à tous !

Coralie Bourdelain, Maire de Revel

Coralie Bourdelain et toute l'équipe municipale
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année

2021



Infos mairie

Vaccination

Un centre de vaccination **pour les personnes de plus de 75 ans** ouvre ses portes au Versoud le 25 janvier. **A partir de cette date**, vous pouvez appeler le standard du centre au 04 76 77 58 63 ou prendre RV sur la plateforme KELDOC <https://www.keldoc.com/>

Pour toute question ou besoin d'assistance, contactez **le CCAS de votre mairie de résidence** : 04 76 89 82 09, aux heures d'ouverture de la mairie.

Entretien de la végétation (arbres, haies) en limite de parcelles sur voirie : c'est l'affaire de tous !

En ces périodes hivernales, notamment lors d'épisodes neigeux, les arbres et haies peuvent s'appuyer sur les lignes électriques ou téléphoniques au risque de les arracher et ainsi provoquer des coupures de réseau. Cela génère également des problèmes pour assurer convenablement le déneigement par les services communaux et départementaux. Malgré nos précédentes communications nous constatons encore des nuisances.

Nous vous rappelons que l'entretien des talus et arbres en bordure d'une voie communale incombe au propriétaire riverain (cf article R.116-2 5ème code de la voirie routière qui prévoit une contravention pour ceux qui en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou des haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier sans les entretenir).

Le maire peut par ailleurs et le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents. Il serait préférable de ne pas avoir à engager ce type de procédure.

Alors pour le bien être et la sécurité de tous, soyons attentifs et entretenons nos haies !

Equipements spéciaux hivernage : Pneus neige/hiver et chaînes.

Un décret devrait entrer en vigueur à compter du 1er novembre 2021, pour permettre la consultation des comités de massif, la mise en place de la signalisation et surtout l'établissement des périmètres dans lesquels cette obligation sera effective. Les préfets des quelques 48 départements de montagne devront déterminer par arrêté la liste des communes où les équipements seront obligatoires dans les massifs montagneux.

La mesure doit imposer du 1er novembre au 31 mars les équipements spéciaux antidérapants (chaînes ou pneus hiver) dans ces secteurs. Pour les véhicules légers et les utilitaires, il s'agirait de rendre obligatoire la détention de chaînes pour au moins deux roues motrices ou le montage de quatre pneus hiver. "Très attendue par les élus et les habitants des régions de montagne, elle permettra de garantir la sécurité des usagers de la route et de remédier aux encombrements causés par des difficultés de circulation."

Dans l'attente et pour le bien de tous, nous rappelons la nécessité

de s'équiper afin d'éviter les problèmes que nous avons rencontrés encore récemment. Le panneau B26 en image oblige à l'équipement spécial hiver.



Déneigement

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce service, il est expressément demandé de bien vouloir respecter les zones de stationnement afin de ne pas gêner le passage des engins .

Il est également demandé de ne pas stationner à proximité des PAV (containers poubelles), afin de faciliter l'accès et le ramassage par les camions du service.

Exonération abonnement eau

Le CCAS rembourse l'abonnement **pour les personnes de plus de 65 ans non imposables.**

Afin de bénéficier de ce remboursement, les personnes concernées doivent fournir à la mairie, les documents suivants :

- Avis de non-imposition 2020 pour les revenus 2019
- Copie recto/verso de la ou des facture(s) d'eau 2020
- Relevé d'identité bancaire pour les personnes n'ayant pas bénéficié de l'aide en 2020.



Travaux

L'Espace enfance/cantine

La société Antoine Angelier, en partenariat avec la société Schneider, a mis en service des compteurs énergie et des capteurs de température dans les frigos de la cantine. Ils permettront d'analyser les consommations du bâtiment et le suivi des températures.

Une application permet de faire ce suivi et d'alerter en cas de dysfonctionnement des installations.

Travaux d'enfouissement électrique "Chantier TE38/Enedis"

Les travaux de génie civil sous la route Départementale ont été achevés le 7 décembre. La fin du chantier est prévue au printemps (raccordements électrique et téléphonie pour les riverains).

Projet de la place mairie

Le projet a pour but principal la réfection des WC de la place avec accès PMR et la création d'un parking à vélo couvert.

Les bornes du marché seront remplacées et le terrain de pétanque remis en état.

Eaux pluviales secteur de l'Enclose

L'étude a été réalisée par la société MTM Infra. Les travaux devraient débuter courant juin 2021.

Programme enfouissement électrique par Enedis

En 2021, la société Enedis a prévu l'enfouissement de la moyenne tension pour sécuriser le réseau électrique. Différents secteurs seront concernés (village, Pré cornet, virage des Faures, ...)

Violences faites aux femmes

Un point écoute violences faites aux femmes et aux enfants est organisé régulièrement par la gendarmerie de Domène à Intermarché.

Dans le cadre du Grenelle des violences conjugales (2019), Marlène Schiappa, en partenariat avec les experts et les associations, a souhaité développer de nouveaux outils pédagogiques pour lutter contre les violences. Baptisé la « roue des violences », cet outil référence des exemples concrets de violences physiques, psychologiques, sexuelles et économiques. Elle vise à sensibiliser les jeunes et les professionnels (santé, police, justice, éducation) à tous les types de violences auxquels ils peuvent être confrontés dans leur vie.

En moyenne, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui au cours d'une année sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire intime, est estimé à 219 000 femmes. L'auteur de ces violences est le mari, concubin, pacsé, petit-ami ; ancien ou actuel ; cohabitant ou non.

3 femmes victimes sur 4 déclarent avoir subi des faits répétés - 8 femmes victimes sur 10 déclarent avoir également été soumises à des atteintes psychologiques ou des agressions verbales.

Priorité de l'action gouvernementale, les violences faites aux femmes doivent faire l'objet d'une attention particulière et d'une prise en charge dans le respect des règles fondamentales de droit et de respect de la dignité humaine. Pour être efficace, l'action du gendarme doit être adaptée à la réalité que vit la victime de violences conjugales. L'accueil reçu peut être déterminant pour aider celle-ci à surmonter la situation et prendre des décisions.

Que l'intervention s'effectue au domicile ou que la victime se présente à la brigade de Gendarmerie, les missions du gendarme s'articulent autour de la protection, de l'écoute et de l'information.

Parce qu'il est parfois difficile de savoir comment réagir, les acteurs judiciaires et associatifs s'activent autour de cette problématique. Les victimes ne sont pas seules !

L'évaluation du danger effectuée, la protection de la victime constitue la priorité. A cet effet, des actions transverses et partenariales sont mises en place sur le plan opérationnel, judiciaire, social et administratif. Les associations clés du secteur de l'agglomération grenobloise et du Grésivaudan sont présentes pour vous aider: AIV - France Victime, MILENA, Parquet du Tribunal Judiciaire de Grenoble, Groupement de Gendarmerie de l'Isère notamment.

Ces dispositions mises en œuvre par la Gendarmerie Nationale et plus particulièrement la Communauté de brigades de DOMENE - VILLARD BONNOT, ont pour seul objet de protéger les victimes et leur famille d'un partenaire ou ex-partenaire présumé violent. Vos gendarmes les appliquent avec la plus grande attention et tout le discernement nécessaire.

Mettre fin à des situations de violences conjugales exige de nombreuses actions partenariales à conduire sur le temps long. L'intervention des militaires de la gendarmerie nationale dès le début du processus est souvent délicate mais sa qualité se révèle essentielle pour la suite du traitement de la situation de la victime.

En parler, porter plainte, éloigner le danger...la loi est de votre côté. En cas d'urgence, faites le 17 ou le 112 (d'un portable).

Major RICHalet Stéphane, commandant la brigade de DOMENE - Référent "violences intra-familiales" de la Compagnie de gendarmerie de MEYLAN(38).

Grippe aviaire

C'est « l'autre épidémie » du moment. Même si celle-ci ne présente aucun risque pour l'homme, l'épidémie de grippe aviaire qui frappe le sud-ouest du pays aura des conséquences catastrophiques pour la filière. C'est l'occasion de rappeler que **le recensement des propriétaires d'oiseaux par les mairies est une démarche obligatoire depuis 2006.**

Les maires doivent tenir à disposition des préfets, pour leur commune, « la liste des détenteurs d'oiseaux (volailles, canards et autres oiseaux) s'étant déclarés sur le territoire de leur commune ». Toutes ces personnes doivent remplir un formulaire Cerfa (15472*01) et l'envoyer ou le déposer à la mairie de leur commune. Il est également possible de remplir ce formulaire sur la page dédiée du ministère de l'Agriculture. Cette obligation a été fixée par l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire. En ce début d'année nous renouvelons ce message et vous demandons de bien vouloir satisfaire à cette procédure.

URBANISME

Selon le type d'aménagement ou de travaux envisagés, il convient de déposer une demande en utilisant un document particulier: Permis d'Aménager (PA), Permis de Construire (PC), Demande Préalable (DP). Certificat d'Urbanisme (CU). Le CERFA correspondant et un tableau donnant des exemples est consultable sur le site de la mairie : <http://www.revel-belledonne.com/démarches-0>

Avant le dépôt de vos demandes, nous vous recommandons vivement de solliciter un rendez-vous pour un échange sur votre projet.

CCAS : COLIS DE NOEL DES PERSONNES AGEES

Chaque année, le CCAS de Revel propose aux personnes âgées du village un cadeau de Noël.

Chaque personne fait le choix entre recevoir un colis, s'abonner à une revue ou faire un don à une association.

Cela concerne 93 personnes de 75 ans et plus. Soit 25 abonnements, 30 colis (dont 15 ont été livrés en personne par l'équipe du CCAS) et 38 personnes ont fait le choix d'un don.

En cette année exceptionnelle il a été choisi d'attribuer le don au personnel soignant du Covid du CHU de Grenoble et Madame La Maire et des membres du CCAS ont apporté en personne des gourmandises locales : Les chocolats de Carole Bertsch de St Jean le Vieux et les pains d'épices de la boulangerie Giroud ont été très

appréciés et nous en profitons pour vous transmettre un joli message de remerciements de l'équipe du CHU :

"Un grand merci de la part de toute l'équipe de réanimation neuro au CCAS et aux personnes âgées qui nous ont fait don de ces bons pains d'épices et chocolats. Ça nous réchauffe le cœur."

Le CCAS vous souhaite une très belle année 2021 ...





ECOLE

Rentrée scolaire 2021 : inscription des petites sections à l'école maternelle.

Pour les enfants nés en 2018, l'inscription devra impérativement être effectuée en mairie jusqu'à fin janvier 2021, sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Elle ne pourra se faire que par une personne exerçant l'autorité parentale (parents ou responsable légal). Ceci est très important car c'est à la fin du mois de janvier que l'Education Nationale comptabilise les enfants pour les ouvertures et fermetures de classes.

Ensuite, vous pourrez prendre contact avec le directeur de l'école, Sébastien Mazet au 04 76 89 80 24 pour convenir d'un rendez-vous et effectuer l'inscription administrative. Vous devrez alors vous munir de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et du certificat d'affectation fourni par la mairie.



ALSH Balcon de Belledonne 3-13 ans

Ouverture du centre de loisirs aux vacances de février :

S1 : du 8 au 12/02 sur le site de Revel

S2 : du 15 au 19/02 sur le site de La Combe de Lancey

Inscriptions avant le 22/01

Ouverture du centre de loisirs aux vacances de printemps :

S1 : du 12 au 16/04 sur le site de Revel

S2 : du 19 au 23/04 sur le site de La Combe de Lancey

Inscriptions avant le 26/03

Renseignements et inscriptions auprès de Lucie de Oliveira

Tél. : 04 76 97 92 82 ou 06 02 44 85 14 / Ideoliveira@le-gresivaudan.fr

informations sur le site :

[Le Grésivaudan](#) / [100%pratique](#) / [Accueil de loisirs 3-13 ans](#) / [Accueil de loisirs du Balcon de Belledonne](#)

Le recensement dès 16 ans ...

Si vous êtes de nationalité française, vous avez **l'obligation de vous faire recenser**, auprès de la mairie ou sur le site service-public.fr, dans les trois mois suivant la date de votre seizième anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche reste la même.

Vous serez ensuite convoqués pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), avant vos 18 ans. La participation à cette journée est indispensable pour vous inscrire à tous les concours et examens organisés par une autorité publique (baccalauréat, permis de conduire, concours de la fonction publique ...).

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place.

Pour effectuer votre recensement, vous devez fournir les documents suivants :

- Un justificatif de domicile
- Une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité ou passeport)
- Le livret de famille.

Une fois le recensement fait, vous obtiendrez une **attestation de recensement**.



SGA
Secrétariat général pour l'administration

AFR

Une audition des élèves de guitare de Monica est prévue le dimanche 28 février 2021 à 17h à la Grange Freydane.

APE

Une vente de Noël réussie et **une APE ravie !**

Toute l'équipe de l'APE profite de ces Brèves pour vous souhaiter une excellente année 2021, que l'on espère plus chaleureuse que la précédente

Nous sommes heureux de vous apporter de bonnes nouvelles dans le contexte actuel ! En effet, avec un bilan financier meilleur que celui de l'année dernière pour la vente de Noël, le nouveau bureau a pris ses marques et a su faire ses preuves. Nous remercions les parents, les équipes enseignantes et l'équipe municipale qui se sont mobilisés pour faire de cet événement une réussite.

Tout était là pour une ambiance de Noël en ce premier week-end de décembre : la neige (nos pieds s'en souviennent encore !!), les sapins, les bonnets rouges à pompon, des stands joliment achalandés... Certes, le Père Noël n'a pu faire son traditionnel défilé avec les chiens de traîneau désormais adorés de tous les petits révélois, mais nous espérons bien les retrouver cette année sur un autre événement.... plein de surprises....

En attendant, nous finalisons la commande de Tabliers Décorés par les élèves pour que chacun puisse conserver un souvenir de cette année scolaire. Là encore nous remercions toute l'équipe enseignante pour leur aide, particulièrement avec les tout petits !!!

Un petit rappel des dates importantes à venir :

- Le Carnaval : Samedi 03 avril 2021
- La fête de l'école : Vendredi 18 juin 2021



Le Paradoxe des Simples.

Nous vous souhaitons **une belle et douce nouvelle année et bien entendu une bonne santé !** Vu le thème et les propositions de l'association, cela va un peu de soi !

Bien que les $\frac{3}{4}$ de ses activités aient été mises en pause pour la moitié de l'année 2020, **l'association est à même de poursuivre sa route pour le moment.** Le marché, l'herboristerie et quelques autres propositions (détails sur <https://le-paradoxe-des-simples.fr/>) permettent à l'association de poursuivre ses objectifs de **perpétuation de la tradition autour des plantes médicinales – patrimoine immatériel de l'humanité selon l'Unesco, rappelons-le – et de transmission des savoirs.**

Le **soutien moral de nos adhérents, ainsi que leur affirmation de l'utilité de ce que nous avons créé et que nous réalisons bénévolement pour eux et pour le village,** nous a encouragé dans les moments où nous nous sommes posés la question de savoir si la poursuite des activités serait possible ou si les finances associatives seraient insuffisantes. Alors, **de tout cœur : un grand merci !!!**

Nous naviguons à vue pour cette nouvelle année – comme tout le monde – mais voici les prévisions optimistes, **dès que les conditions légales le permettront :**

- Reprise du Kundalini yoga et du **Falun Dafa**
- Reprise des ateliers, au programme : **fabrication de détergents, fabrication de cosmétiques, cuisine (beurre-yaourt-fromage), cuisine sauvage, Reiki...**
- **Assemblée générale en avril 2021** (date et modalités à déterminer)
- Au printemps... **reprise des visites de jardins, formations botaniques et phyto, journée portes-ouvertes avec distillation d'un hydrolat.**

N'hésitez pas à passer à la boutique si vous souhaitez découvrir l'univers de l'association, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons. En attendant de vous rencontrer ou de vous revoir : portez-vous bien !

Contact, infos, adhésions et inscription à la mailing-liste de l'association :
06.78.83.95.39 (Mme Axelle Legrand) contact@le-paradoxe-des-simples.fr

Herboristerie – boutique : 63, montée des Allières – 38420 Revel.

Page Facebook : Le Paradoxe des Simples.

Ça swingue toujours à Revel !

A la suite du premier festival de Jazz Swing de Revel qui s'est tenu en septembre 2019, une demande est souvent revenue : « Nous aussi on veut apprendre à danser sur cette musique ! », 3 mois plus tard, des cours hebdomadaires de swing (Lindy Hop) démarraient dans le village, pour ne plus s'arrêter !

Suite à la fermeture obligatoire des salles municipales, les cours sont passés en visio, nous avons tous hâte de se retrouver comme avant.

Si la situation sanitaire le permet, le second festival de Jazz Swing de Revel devrait se tenir en septembre, à priori le weekend avant la Méga fête organisée par le C9.

L'équipe Swing it !

Avis revelois

Tiers Lieu

Les résultats de l'enquête, et après ?

Samedi 28 Novembre 2020, une soixantaine de foyers étaient connectés pour suivre le webinaire organisé par le groupe "Tiers lieu" samedi 28 novembre 2020. Nous avons présenté les résultats de l'enquête à laquelle 220 revelois ont répondu.

L'enquête montre qu'un tiers-lieu autour des services du quotidien intéresse de nombreux habitants : épicerie, point relais, conciergerie. 45 personnes sont prêtes à s'investir dans ce groupe et des porteurs de projet se sont manifestés. Entre 65% et 95 % des personnes ayant répondu à l'enquête sont intéressées par ces services, et 160 pensent avoir une fréquentation hebdomadaire d'un tel lieu.

Un second type de lieu se détache autour de la réutilisation et de l'économie circulaire :

ressourcerie, partage et prêt de matériel et répar' café. Une vingtaine de personnes seraient prêtes à construire ces projets. Ici ce sont des valeurs de partage d'expérience, de limitation de gaspillage et de mise en relation qui ressortent.

Enfin des lieux collectifs de professionnels intéressent une quinzaine de personnes pour s'investir sur le projet, et plus de 70 personnes qui sont plutôt intéressées ou très intéressées par un espace coworking ou fab'lab.

Depuis cette présentation nous avons reçu de nombreux mails et suggestions pour continuer.

Nous proposons dans un premier temps de mettre en contact les personnes qui se sont signalées comme souhaitant s'impliquer sur le projet d'épicerie, afin que ces personnes puissent lancer le projet.

Pour les autres thèmes nous vous inviterons à participer à une réunion publique au printemps prochain. Nous souhaitons nous réunir et travailler ensemble sur la constitution des autres groupes que nous pourrions lancer.

Certains d'entre vous ont émis des doutes quant au fait que ces nouveaux lieux et services puissent faire de l'ombre aux commerces existants. Bien au contraire, nous veillerons à ce que ce qui existe aujourd'hui bénéficie de cette dynamique. Nous vous remercions pour vos messages, dans lesquels nous sentons beaucoup d'énergie.

Charmants ces deux ânes en visite à l'école, mais attention néanmoins à leur divagation sur la voirie et les risques encourus. Vérifiez vos clôtures et parcs.





Et j'aurais pu perdre espoir ...

Cette année j'ai eu mon lot : de peines, de souffrances, j'ai perdu des proches, des amis se sont éloignés

J'ai vu le monde et des gens tels qu'ils sont et puis ...

Un jour j'ai arrêté la télé, plus lu les infos, plus écouté toutes ces statistiques et j'ai pu regarder différemment.

J'ai vu la solidarité envers les soignants, les malades, j'ai vu l'entraide entre les voisins, les professionnels, les paysans.

J'ai vu le retour à la qualité de nos vies, de la nature, de notre alimentation.

Et tous les jours je vous ai croisés.

Vous qui avez marché sur les routes de mon village,

Vous qui m'avez acheté mes fromages,

Vous qui m'avez souri à travers vos masques avec les yeux,

Vous qui malgré tout avez gardé espoir et joie.

Oui les amis je vous le dis, on peut décider de regarder la vie et ce qu'elle nous apporte de façon positive et ainsi œuvrer tous les jours à être heureux et à partager ce bonheur.

Une pensée de Marie-Paule.

Les petites annonces sont visibles sur : www.revel-belledonne.com

N'hésitez pas à poster les vôtres : covoiturage, emploi, stages, matériel, équipements, services à la personne, troc, échange de services...

Brèves n°20 / Janvier 2021

Responsable de publication : Patrick HERVE

Comité de rédaction : Coralie Bourdelain, Dominique Capron, Stéphane Mastropietro, Mireille Berthuin

Mise en page : Isabelle Berneron

Date limite dépôt articles pour le Revel Dialogue de mai : dimanche 11 avril 2021

Envoyez vos articles à revel-dialogue@revel-belledonne.com

Agenda

Dimanche 28 février

- Audition guitare / Salle Freydane / 17h / AFR

Agenda maintenu sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire

Samedi 3 avril

- Carnaval / APE

En raison de la pandémie COVID, de nombreuses manifestations ou activités ont dû être annulées ou reportées d'où un agenda allégé. Néanmoins Revel-Infos demeure à votre disposition pour communiquer sur ce qui pourra être organisé, nous ne manquerons pas de modérer vos articles rapidement : revel-Infos@listes.revel-belledonne.com

Vendredi 18 juin

- Fête de l'école / APE

Memento

Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09

Email : mairie@revel-belledonne.com

N° d'urgence : 06 85 91 43 00

Ouverture au public

Lundi : 13h30 - 17h00

Mardi : 14h00 - 19h00

Mercredi : 08h30 - 11h30

Vendredi : 14h00 - 18h00

Services Techniques

Tél. : 04 76 00 90 67

services-techniques@revel-belledonne.com

Cantine et Garderie

Tél. : 04 76 89 82 78

Email cantine : mairie@revel-belledonne.com

Email garderie : garderie@revel-belledonne.com

Infos pratiques EDF-GDF

Accueil téléphonique : 0 810 668 284

Urgence Électricité : 0 810 333 438

Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 76 89 86 45

Lundi : 16h-18h (sauf vacances scolaires)

Mercredi : 17h-19h (sauf vacances scolaires)

Samedi : 10h-12h

Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur

<http://revel-belledonne.com/mairie>

